Déclaration de principe de Migraine Canada

Appui à la thérapie combinée pour la migraine chronique

Notre position

Migraine Canada appuie la position de la Société canadienne des céphalées selon laquelle **l'association de l'onabotulinumtoxinA (Botox®) à un traitement préventif ciblant le CGRP** peut constituer une option thérapeutique appropriée pour les personnes atteintes de migraine chronique qui ne parviennent pas à obtenir un contrôle adéquat avec l'un ou l'autre de ces traitements pris isolément.

La migraine est une maladie neurologique complexe et hautement individualisée. Alors qu'un traitement préventif peut donner de bons résultats chez certaines personnes, d'autres ont besoin de plusieurs traitements pour obtenir une amélioration significative.

Les patients devraient avoir accès aux traitements dont ils ont besoin pour obtenir le meilleur contrôle possible de leur migraine.

Pour les personnes atteintes de migraine chronique, le succès du traitement ne peut se mesurer uniquement au nombre de jours de maux de tête. Une réduction de la fréquence des maux de tête peut être importante, mais les améliorations suivantes le sont tout autant :

- **Intensité et durée de la douleur:** réduction de l'intensité et de la durée des crises.
- **Capacité fonctionnelle :** rétablissement de la capacité de travailler, d'aller à l'école et de participer à la vie quotidienne.
- **Le fardeau intercritique de la migraine :** diminution de la fatigue, des troubles cognitifs et des symptômes résiduels entre les crises.
- **Réponse aux traitements de crise :** amélioration de l'efficacité et réduction du recours aux traitements d'urgence.
- **Qualité de vie globale** : gains significatifs sur le plan du fonctionnement quotidien et du bien-être.

Pour les patients subissant des crises fréquentes et invalidantes, chaque réduction de l'intensité de la douleur et chaque amélioration de la capacité fonctionnelle comptent. Un patient qui tire un bénéfice partiel du Botox ou d'un traitement ciblant le CGRP ne devrait pas être contraint d'interrompre ce traitement efficace simplement parce qu'un traitement d'appoint est nécessaire pour obtenir un contrôle optimal.

L'importance d'un traitement individualisé

L'association de traitements agissant par des mécanismes différents est une approche bien établie dans la prise en charge de nombreuses maladies chroniques. La migraine ne devrait pas faire exception.

Chez certains patients, l'association de l'onabotulinumtoxinA (Botox®) à un anticorps monoclonal anti-CGRP ou à un antagoniste oral du CGRP peut apporter un bénéfice supplémentaire lorsqu'un seul traitement s'avère insuffisant. Les données émergentes, l'expérience clinique et les lignes directrices canadiennes mises à jour appuient le recours à la thérapie combinée comme option de traitement pour les patients atteints de migraine chronique soigneusement sélectionnés.

Les décisions thérapeutiques doivent continuer de reposer sur la réponse individuelle du patient, les objectifs fonctionnels, les préférences du patient et le jugement clinique d'un expert.

Les politiques d'assurance ne devraient pas imposer un choix exclusif

Migraine Canada s'inquiète lorsque les politiques de couverture des médicaments obligent les patients à cesser un traitement préventif partiellement efficace avant de pouvoir accéder à un autre. Pour un patient qui a enfin constaté une amélioration significative grâce à l'onabotulinumtoxinA (Botox®), à un traitement ciblant le CGRP, ou aux deux, la perte d'accès à l'un de ces traitements peut signifier le retour de l'invalidité liée à la migraine et une perte de qualité de vie.

Les patients ne devraient pas être forcés de choisir entre des traitements qui contribuent chacun à un meilleur contrôle de la maladie.

Bien que nous reconnaissions que les payeurs publics et privés doivent trouver un équilibre entre la viabilité financière et l'utilisation des ressources en santé, les décisions relatives aux politiques de couverture doivent tenir compte de l'ensemble du fardeau économique et humain lié à une migraine insuffisamment contrôlée. Une maladie non contrôlée engendre des coûts considérables en raison de la perte de productivité au travail, du recours accru aux soins de santé d'urgence (y compris les visites aux services d'urgence) et du lourd fardeau personnel qui pèse sur les familles.

Recommandations de Migraine Canada

Migraine Canada demande aux assureurs publics et privés, aux employeurs, aux gouvernements et aux autres payeurs de :

1. **Reconnaître le traitement combiné** à base d'onabotulinumtoxinA (Botox®) et de traitements préventifs ciblant le CGRP comme une option appropriée pour certains patients atteints de migraine chronique.
2. **Éviter les restrictions automatiques obligeant les patients à cesser un traitement partiellement efficace** lorsqu'un autre est ajouté.

3. **Favoriser une prise de décision partagée et personnalisée** entre les patients et leurs professionnels de la santé.
4. **Tenir compte des résultats cliniques importants pour le patient**, notamment le niveau d'invalidité, le fonctionnement et la qualité de vie, et ne pas se limiter à la fréquence des maux de tête.
5. **Offrir l'accès à une thérapie combinée lorsque cela est cliniquement justifié**, en particulier pour les patients qui ont démontré un bénéfice de chaque traitement.

Notre engagement

Les personnes atteintes de migraine chronique ne devraient pas avoir à choisir entre un soulagement partiel et un meilleur contrôle en raison des politiques de couverture.

Migraine Canada appuie l'appel de la Société canadienne des céphalées en faveur de décisions thérapeutiques qui tiennent compte des données probantes en constante évolution, du jugement clinique et des besoins des patients.

L'objectif du traitement de la migraine devrait être d'offrir la meilleure qualité de vie possible, et non pas simplement d'atteindre un seuil minimal d'amélioration.

« De meilleurs soins pour la migraine dès maintenant » signifie donner aux patients et à leurs professionnels de la santé la souplesse nécessaire pour utiliser les traitements qui fonctionnent.

info@migrainecanada.org
1-833-345-4323